

Bruxelles, le 24 février 2017
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2012/0267 (COD)

10729/16
COR 1

PHARM 44
SAN 285
MI 479
COMPET 403
CODEC 978

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du
RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux
dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* et abrogeant la directive
98/79/CE et la décision 2010/227/UE de la Commission

Page 100, article 26, paragraphe 2

Au lieu de:

"2. Dans le cas des dispositifs qui font l'objet d'une évaluation de conformité visée à l'article 48, paragraphe 4 ou 5, et à l'article 48, paragraphe 8, l'attribution d'un IUD-ID de base ...",

lire:

"2. Dans le cas des dispositifs qui font l'objet d'une évaluation de conformité visée à l'article 48, paragraphes 3 et 4, à l'article 48, paragraphe 7, deuxième alinéa, à l'article 48, paragraphe 8 et à l'article 48, paragraphe 9, deuxième alinéa, l'attribution d'un IUD-ID de base ...".